



Travaux dans appartement: qui doit payer l'installation d'un comm

Par **crisphil**, le **06/09/2014** à **16:19**

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat heure creuse heure pleine chez ERDF mais le tableau électrique ne dispose pas de commutateurs jour nuit pour le ballon d'eau chaude qui de ce fait tourne en permanence.

J'ai donc demandé au propriétaire s'il pouvait en poser un. Celui ci refuse.

En a-t-il le droit ou est -ce à moi locataire de prendre à ma charge les frais de l'électricien?

Merci pour votre réponse.

Kris

Par **domat**, le **06/09/2014** à **18:25**

bjr,

si c'est vous qui avez choisi de prendre un contrat double tarif, il vous appartient de faire modifier l'installation privative dont vous avez la responsabilité.

l'installation d'un système mettant en route votre chauffe-eau aux heures creuses est pratique mais n'est pas une obligation.

vous pouvez vous-même faire cette opération manuellement.

cdt

Par **crisphil**, le **06/09/2014** à **18:56**

Merci pour votre réponse.

Donc cette transformation reste à ma charge même si ça apporte par la suite "un plus" à l'appartement du propriétaire?

Par **youris**, le **07/09/2014** à **08:05**

Bonjour

Rien ne vous interdit d'enlever le relais que vous avez installé à votre départ.

Si votre successeur ne prend pas le double tarif il n'aura aucun plus.